



14ème législature

Question N° : 73052	De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > police	Tête d'analyse > commissaires	Analyse > suicide. enquête.
Question publiée au JO le : 27/01/2015 Réponse publiée au JO le : 08/12/2015 page : 10014 Date de renouvellement : 02/06/2015 Date de renouvellement : 08/09/2015		

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les circonstances du décès du policier Helric Fredou dans la nuit du 7 au 8 janvier à Limoges. Helric Fredou était directeur adjoint du service régional de la police judiciaire de Limoges et était chargé de rédiger un rapport sur l'entourage familial de Charlie Hebdo. Ses funérailles se sont tenues dans la plus grande intimité. Les interrogations sur les conditions de son décès se multiplient dans la presse et notamment la presse internationale. Il aimerait savoir si un rapport plus détaillé sur les circonstances de son décès est envisagé.

Texte de la réponse

Le 8 janvier 2015, le directeur adjoint du service régional de police judiciaire de Limoges a effectivement mis fin à ses jours dans les locaux du service. Une « enquête décès » a immédiatement été diligentée et deux psychologues du service de soutien psychologique opérationnel (SSPO) de la police nationale se sont rapidement rendus sur place pour apporter une assistance aux personnels. S'agissant d'une affaire individuelle, le ministère de l'intérieur ne juge pas opportun de communiquer en détail sur cet événement dramatique. Pour autant, il peut être indiqué qu'une « enquête environnementale » est réalisée, comme c'est le cas pour chaque suicide d'un fonctionnaire de police, afin notamment de tenter de cerner les raisons du passage à l'acte. Par ailleurs, il doit être souligné que le suicide de fonctionnaires de police constitue de longue date une préoccupation majeure du ministère de l'intérieur, qui conduit une politique volontariste, régulièrement renforcée et adaptée au cours des ans (cf. réponses aux questions écrites numéros 69922, 70439, 70868 et 72689 sur ce sujet). Soucieux de mettre en œuvre toutes les mesures de prévention possibles, le ministre de l'intérieur a encore récemment, les 28 janvier et 17 juin derniers, réuni les représentants des syndicats de policiers afin de leur présenter des mesures destinées à renforcer la prévention des suicides et des risques psychosociaux. Il les rencontrera une nouvelle fois le 10 novembre sur cette question essentielle.